

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
VILLE DE DANVILLE

---

**RÈGLEMENT 2026-10 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 25 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 25 000,00 \$ AFIN D'EFFECTUER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES DU BÂTIMENT DE SERVICE DE L'USINE DE FILTRATION ET DE LA REMISE DU RÉSERVOIR LODGE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de réfection des toitures du bâtiment de service de l'usine de filtration et de la remise du réservoir Lodge, estimés à 25 000,00 \$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus. Les évaluations des coûts des travaux des deux toitures sont présentées en annexe A du présent règlement à titre indicatif et pour fins d'estimation et en font partie intégrante.

**ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 25 000,00 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 25 000,00 \$ sur une période de 15 ans.

**ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale de secteur à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Les taux sont établis comme suit :

**1) Immeubles desservis par le réseau d'aqueduc municipal (85%) :**

Pour pourvoir à 85 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe

B, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**2) Ensemble de la municipalité (15%) :**

Pour pourvoir à 15% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

**ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ, le**

---

**Martine Satre**  
**Mairesse**

---

**Isabelle Tremblay**  
**Greffière**

Avis de motion	13 avril 2026
Dépôt du projet de règlement	13 avril 2026
Adoption	
Avis public – procédure d'enregistrement	
Tenue du registre	
Dépôt du certificat du greffier	
Approbation du MAMH	
Avis public d'entrée en vigueur	
Entrée en vigueur	

## ANNEXE A



résidentiel | commercial | industriel

Danville, aout 2025

# de Soumission : 20 941

Ville de Danville  
150 rue Water  
Danville , QC J0A 1A0

Projet : Réfection de toiture remise 183 rue Lodge  
240 pi 2

### *SOUSSION*

Nous vous soumettons un prix en toiture pour le projet ci-haut mentionné, selon la description suivante

1. Démanteler la toiture; ramasser les rebuts nous-même et disposer de ceux-ci. (1 épaisseur)
2. Installer 3 pieds de membrane autocollante au départ de la toiture.
3. Installer 15 lbs RF 405 pleine superficie.
4. Installer un bardeau IKO Cambridge couleur au choix.



résidentiel | commercial | industriel

Inclus :

Non-inclus : Menuiserie

.....  
Garantie 5 ans de la main d'œuvre de Toitures Everest D.O.M Inc.  
Garantie à vie limitée de IKO

**Total 1980,00 \$ Avant taxes IKO Cambridge couleur au choix**

Espérant avoir le privilège de vous servir et si vous désirez de plus amples renseignements,  
n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Bien à vous,  
Toitures Everest D.O.M Inc.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Dion Vice-Président  
Toitures Everest D.O.M Inc

Danville, septembre 2025

# de Soumission : 20 973

Ville de Danville  
150 rue Water  
Danville , QC J0A 1A0

Projet : Réfection de la toiture en Tôle Supervic de VicWest  
Bâtiment de Service 70 Chemin du filtre  
Superficie total 1315 p.c

*SOUSSION*

Nous vous soumettons un prix en toiture pour le projet ci-haut mentionné, selon la description suivante ;

1. Démanteler la toiture ramasser les rebuts nous-mêmes et disposer de ceux-ci.
2. Installer nouveau solin de départ. (couleur au choix )
3. Installer Membrane LASTOBOND SHIELD pleine superficie.
4. Installer Tôle Supervic couleur standard au choix .
5. Installer tôle de finition pour les murs.
6. Installer 1 Maximum 301-12.
7. Installer faitière 8 pouces avec pli en s .

**Inclus :**

.....

**Non-inclus :**

.....

**Garantie 5 ans de la main d'œuvre de Toitures Everest D.O.M Inc.**

**Total 16 265,00 \$ Avant taxes Tôle SUPERVIC**

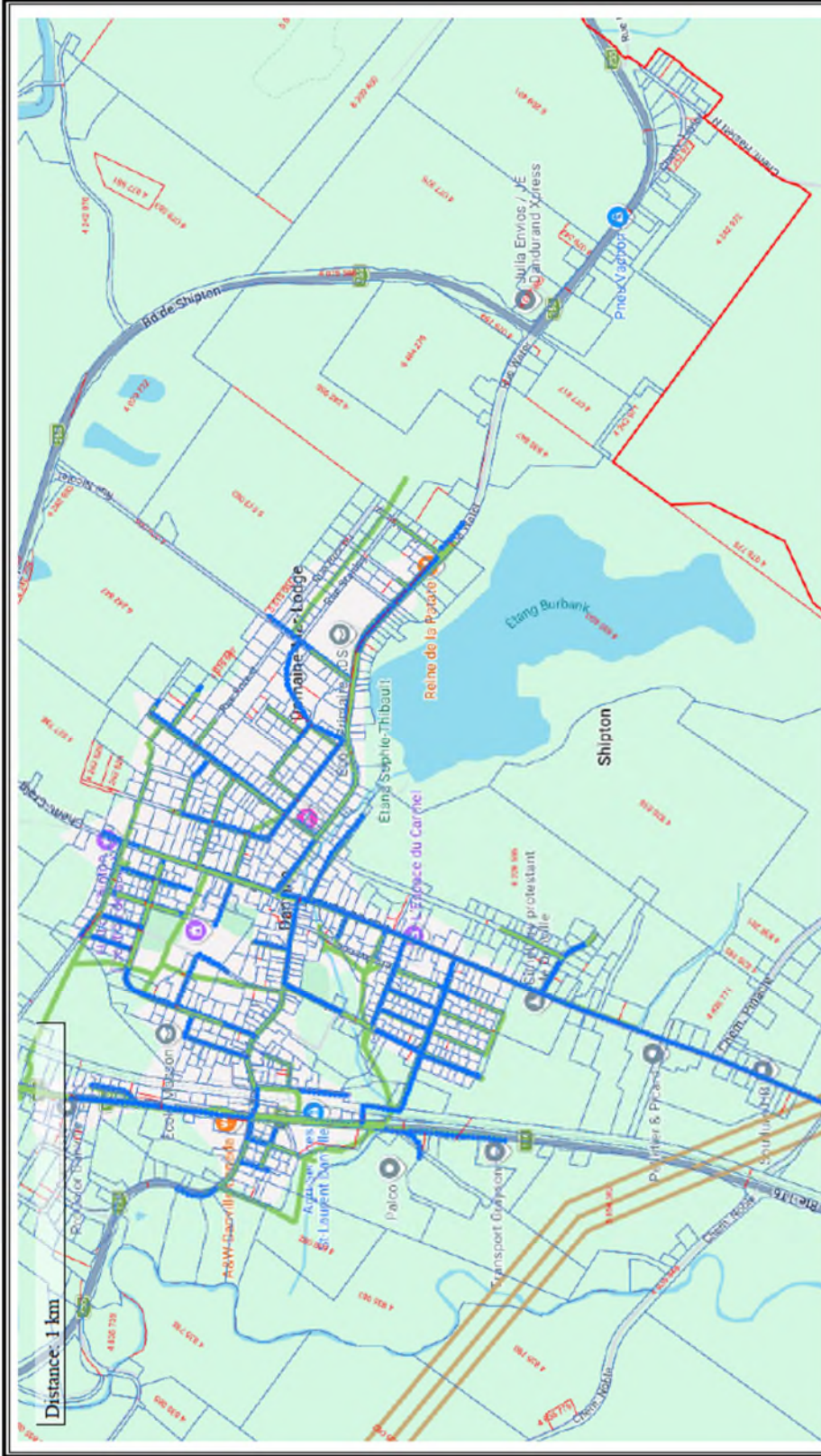
Espérant avoir le privilège de vous servir et si vous désirez de plus amples renseignements,  
n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Bien à vous,  
Toitures Everest D.O.M Inc.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Dion Vice-Président  
Toitures Everest D.O.M Inc

# ANNEXE B

Imprimé le: 2026-04-16 09:41:59



<p><b>Danville</b> 150 Rue Water Danville, QC (819) 839-2771</p>	<p><b>Administratif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Limite municipale</li> <li>Zone verte</li> <li>Limite administrative</li> </ul> <p><b>Unité d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Unité d'évaluation</li> <li>Flèche de renvoi</li> <li>Mesure de frontage</li> <li>Superficie totale</li> <li>Inmatriculation</li> <li>Numéro civique</li> </ul> <p><b>Matrice graphique</b></p> <p>Projection: MTM Fuseau 7, Datum: SCRS NAD 83</p>	<p><b>évimbec</b> Évaluateurs agréés</p> <p><b>Avis légal</b></p> <p>Les renseignements cartographiques démontrent la propriété exclusive de l'organisme municipal. Ils ne peuvent être utilisés que pour la consultation. L'organisme municipal se dégage de toute responsabilité quant à la fiabilité, à l'exactitude et à la mise à jour des données cartographiques. Les données cadastrales font l'objet d'une autorisation écrite du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.</p>
<p><b>GeoCentralis</b> Date de mise à jour: 2026-02-26</p> <p>PHOTO NON DISPONIBLE</p>	<p><b>Cadastrale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lots</li> <li>Flèche de renvoi</li> <li>Mes. de ligne de lot</li> <li>Superficie de lot</li> <li>Numéro de lot</li> </ul> <p><b>Hydrographie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surfacique</li> <li>Linéaire</li> </ul>	<p><b>Unité d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Unité d'évaluation</li> <li>Flèche de renvoi</li> <li>Mesure de frontage</li> <li>Superficie totale</li> <li>Inmatriculation</li> <li>Numéro civique</li> </ul> <p><b>Administratif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Limite municipale</li> <li>Zone verte</li> <li>Limite administrative</li> </ul> <p><b>Unité d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Unité d'évaluation</li> <li>Flèche de renvoi</li> <li>Mesure de frontage</li> <li>Superficie totale</li> <li>Inmatriculation</li> <li>Numéro civique</li> </ul> <p><b>Matrice graphique</b></p> <p>Projection: MTM Fuseau 7, Datum: SCRS NAD 83</p>